

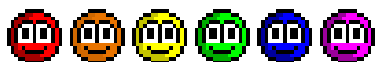
<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4493>



2013 - 2014

Décembre 2013 : Le CA du collège de Longvic dénonce le budget 2014

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Echos des établissements de Côte-d'Or -



Publication date: samedi 21 décembre 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le budget a été adopté en CA de manière très juste : 6 voix pour (dont le président de séance), 6 voix contre, 5 abstentions.



Le budget était contesté car les exigences du Conseil Général (CG) ont choqué la majorité, même si la majorité n'a pas voté contre.

Le collège de Longvic aurait dû déjà être reconstruit mais cette perspective s'éloigne de nouveau : restrictions budgétaires, dit-on, mais le muséoparc d'Alésia a été construit et annoncé à grands renforts de communication, mais un collège privé de Beaune a été financé par le CG alors que ce sont ses compétences facultatives...

On regrette l'absentéisme du Conseiller Général, sans doute une conséquence du cumul des mandats et fonctions, et la conception particulière de la démocratie selon le président Sauvadet : mécontent des élus de gauche siégeant aux CA des collèges et maisons de retraite, il a imposé des élus de sa majorité mais beaucoup d'entre eux ne siègent pas dans les faits.

Le collège est donc vétuste, ne permet pas aux élèves handicapés d'aller en cours de physique chimie et technologie, à l'étage d'un bâtiment de type Pailleron sans ascenseur.

L'isolation est mauvaise, les coûts de chauffage importants : la viabilisation coûte 70 000 euros pour un budget total de 110 000 euros environ !

Le CG a expressément refusé une allonge pour les frais de chauffage importants à cause de la rigueur de l'hiver dernier et a laissé cette facture à charge du collège sur sa dotation 2014.

Le budget a donc été adopté mais le CG a exprimé son mécontentement : il avait demandé que les crédits d'équipements informatique et mobilier ne figurent pas au budget, et qu'il fournirait les fonds au fur et à mesure (cela enlève des marges de manœuvre et de gestion au cours de l'année pour les établissements) ; la direction et la gestionnaire n'en ont pas tenu compte, et le CG a informé que le budget ne serait pas exécuté par l'établissement mais par le CG et la préfecture.

La mairie de Longvic a lu en séance la motion qu'elle devait voter en conseil municipal lundi 16 décembre : excellente motion qui rappelle que Longvic est inscrit à l'agenda 21 et dispose d'un collège dans un état honteux, que la mairie fait le nécessaire pour les équipements sportifs communaux, et qui rappelle ses responsabilités au Conseil Général. Cette motion a été adoptée depuis à l'unanimité du Conseil Municipal (donc y compris avec les voix de l'opposition)

Il est possible que d'autres communes se saisissent de cette motion... Il est possible que les parents d'élèves (appuyés par les enseignants) continuent d'interpeler le CG ... à suivre.

Fabian Clément, S1 de Longvic

MOTION du 8 novembre 2013 votée à l'unanimité des présents

Les membres du Conseil d'Administration, qui viennent de voter à l'unanimité la convention d'objet et de moyens qui lient le collège Roland-Dorgelès au Conseil Général de la Côte-d'Or, dénoncent la vétusté de cet établissement, aux conséquences multiples et alarmantes en termes de confort et de sécurité :

– un des deux bâtiments n'est pas équipé d'ascenseur, ce qui empêche les élèves à mobilité réduite d'accéder à la salle informatique, ainsi qu'aux salles de sciences physiques et de technologie (deux matières d'enseignement obligatoire).

– le coût du chauffage très important enlève des marges de manœuvre budgétaires au détriment des dépenses d'équipement et pédagogiques.

– tous les efforts des agents d'entretien et de l'ouvrier de service, qui doit effectuer de plus en plus de travaux de réparation, ne peuvent plus cacher que notre collège a beaucoup trop vieilli.

Il est depuis trop longtemps question de la reconstruction du collège sans qu'aucune avancée concrète n'ait vu le jour.

Les membres du Conseil d'Administration interpellent donc le Conseil Général de la Côte-d'Or, collectivité territoriale de tutelle, et invitent les élus et les élues de cette assemblée à venir les rencontrer lors d'une visite de l'établissement, afin qu'ils puissent constater dans quelles conditions y travaillent les usagers et les personnels.

